

qui vient d'être prise tout récemment en France, de renvoyer ici l'Infante-Reine. Cette jeune Princesse âgée seulement de 7. ans, qui paroïssoit être le lien d'une éternelle union entre les deux Monarchies, avoit été solennellement fiancée il y a environ 3. ans par le Roi Louis XV. Elle avoit été reçue dès ce tems-là à la Cour de ce Prince où elle avoit été envoyée, avec des empressements & des marques de joye qui promettoient quelque chose de plus heureux, & si son mariage avec S. M. T. C. étoit différé, la seule raison de leurs bas âges en paroïssoit la cause. Tout l'Europe ne paroît pas moins étonnée d'un changement si subit, & de la rupture d'une Alliance qui avoit été cimentée avec tant de précautions par le feu Duc d'Orleans Regent du Royaume. Que l'on vante à présent la prudence des hommes, & le raffinement de leur politique? Que faut-il pour renverser leurs desseins, & détruire leurs projets les mieux concertez? tout est sujet néanmoins ici bas à vicissitude. Le 9. & le 11. il arriva à Madrid deux Expres consecutifs, l'un dépêché par Mr. le Duc de Bourbon à l'Abbé de Livry, qui fait à présent les fonctions d'Ambassadeur de France, & l'autre par Mr. Lawles, Ministre d'Espagne, au Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat. L'Abbé de Livry ayant eu aussi-tôt Audience du Prince Regnant, lui délivra une Lettre écrite de la propre main du Roi son Maître, contenant les raisons que ce Prince avoit de renvoyer en Espagne l'Infante-Reine. Mr. Lawles écrivoit la même chose au Marquis de Grimaldo, & le même jour il se tint là-dessus un Conseil de Cabinet qui dura fort longtems. On a parlé fort diversement de la maniere dont cette nouvelle imprevûe avoit été reçue ici. Mais ce qu'il y a de certain, est que cette Cour, dont